



VILLE  
DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 043-214301574-20220712-DEL\_2022\_0091-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 08 juillet 2022**

**Délibération n° 14**

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 01 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
13/07/2022

**Étaient présents :**

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration :**

Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

**Absent(e) :**

Madame Aurélie CHAMBON

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle VIALANEIX

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

**Objet** : Dispositif Profession Sport : premier versement

Rapporteur : Mathilde BOURGIN

Par délibération du 3 mars 1994, la Ville s'est engagée à soutenir financièrement le dispositif «Profession Sport» mené par le Conseil Départemental. Cette opération vise à conforter la filière sportive professionnelle au sein des associations sportives de la commune du Puy-en-Velay.

Pour rappel lors du précédent Conseil, la Ville a fait évoluer ce dispositif en accordant dorénavant aux associations concernées une aide de 2 € de l'heure dans la limite de 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association (pour rappel, l'aide s'élevait jusqu'à présent à 1,70 € de l'heure).

Sur la base des éléments chiffrés transmis par les clubs, pour la période de janvier à juin 2022, le montant de l'aide aux associations attribuée par la ville du Puy-en-Velay s'élève à 8 371,44 € selon le tableau de répartition joint en annexe.

Délibération n°14 du vendredi 08 juillet 2022

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 23/06/2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 043-214301574-20220712-DEL\_2022\_0091-DE

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE aux associations sportives concernées par l'aide à l'emploi sportif pour la période de janvier à juin 2022, une subvention globale de 8 371,44 € selon le tableau de répartition joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 2**  
**Philippe RIBEYRE, Emmanuelle VIALANEIX**

Signé le 8 juillet 2022,  
Le Secrétaire de séance,  
VIALANEIX Emmanuelle,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 08  
juillet 2022